
DESTINATAIRES :	À tout le personnel de la catégorie 4 (APTS) À tous les gestionnaires
EXPÉDITRICE :	Mélanie Ridley, Chef intérimaire du service de la planification de la main-d'œuvre, de la dotation interne
DATE :	Le 21 octobre 2021
OBJET :	Modification des exigences de formation pour le titre d'emploi « Agent(e) de relations humaines (ARH) »

Bonjour,

Veuillez prendre note qu'à compter du prochain affichage débutant le 25 novembre 2021, les formations acceptées pour le titre d'emploi 1553 – Agent(e) de relations humaines seront ajustées pour inclure le Baccalauréat par cumul.

Ainsi, dès le 25 novembre prochain, le Baccalauréat par cumul de trois (3) certificats de nature clinique et pertinents au titre d'emploi, sera accepté pour les postes d'ARH en plus de ceux déjà prévus à la *Nomenclature des titres d'emplois* dont voici le libellé :

« Doit détenir, selon le champ d'activités requis, un premier diplôme universitaire terminal en sciences humaines tel que : criminologie, service social, sexologie, psychologie. L'agent ou agente de relations humaines qui détient un premier diplôme universitaire terminal en service social et qui est membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec peut utiliser l'appellation de travailleur social professionnel ou travailleuse sociale professionnelle. »

Veuillez noter que cette modification est applicable pour les postes affichés à partir du 25 novembre et n'est pas rétroactive aux affichages antérieurs.

MR